

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE SOCIAL ESPACE MOSAIQUE

27 rue de Benon
BP 12
17170 COURCON D'AUNIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association CENTRE SOCIAL ESPACE MOSAIQUE
SIEGE SOCIAL : 27 rue de Benon - BP 12 - 17170 COURCON D'AUNIS
SIRET : 378 826 887 00036

À l'assemblée générale de l'association ESPACE MOSAIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL ESPACE MOSAIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et la réforme du Plan Comptable Général.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 26 mai 2026.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes


Marc CLAVERIE

BILAN
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31/12/2024
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Total
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	8 864,96	8 864,96	0,00	0,00
	Droit au bail				
	Autres		2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
	Immobilisations Incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	8 864,96	10 864,96	-2 000,00	-2 000,00
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installation technique matériel et outillage	32 289,29	31 870,39	418,90	113,88
	Autres	175 555,36	143 391,35	32 164,01	34 915,80
	Immobilisations Corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL	207 844,65	175 261,74	32 582,91	35 029,68
Immobilisations Financières	Participations				
	Créances rattachées à des Participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	67 956,03		67 956,03	66 617,03
	Autres (Caution)	0,00		0,00	-300,00
	TOTAL	67 956,03	0,00	67 956,03	66 317,03
Total I		284 665,64	186 126,70	98 538,94	99 346,71
ACTIF CIRCULANT	Stocks et Encours				
	Matières premières & Autres appro.				
	En cours de production				
	Produits Intermédiaires				
	Marchandises				
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	Avances et acomptes versés/commandes			0,00	0
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances usagers et comptes rattachés	980,00		980,00	2 550,00
	Autres	72 415,96		72 415,96	45 786,69
	Total	73 395,96	0,00	73 395,96	48 336,69
DIVERS	Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
	Disponibilités	224 466,90		224 466,90	288 934,73
	Charges Constatées d'Avance	124,00		124,00	115,50
TOTAL II		297 986,86	0,00	297 986,86	337 386,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices - TOTAL III					
Primes de remboursements d'Emprunts - TOTAL IV					
Ecart de conversion Actif - TOTAL V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		582 652,50	186 126,70	396 525,80	436 733,63

BILAN

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF		31/12/2024	
		Montant net	Total
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	290 133,18	305 638,52
	Réserve	290 133,18	305 638,52
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-5 095,88	-15 505,34
	Total	285 037,30	290 133,18
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
DETTES	Apports		
	Lègs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissements	7 942,30	9 720,33
	Provisions règlementées		
	Droit des propriétaires		
	TOTAL	7 942,30	9 720,33
	Total I	292 979,60	299 853,51
	Provisions et fonds dédiés		
DETTES	Provisions pour risques	21 841,34	16 729,02
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés		6 000,00
	TOTAL II	21 841,34	22 729,02
	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'ets de crédits		
	Emprunts et dettes financeurs divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 277,11	20 010,20
	Dettes fiscales et sociales	58 690,90	62 753,26
DETTES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 153,15	4 077,83
	Produits Constatés d'Avances	5 583,70	27 309,81
	TOTAL III	81 704,86	114 151,10
	Ecart de conversion passif - TOTAL IV		
	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	396 525,80	436 733,63

Compte de résultat
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31/12/2024
	Montant	Total	Total
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et matières premières			
Variation de stock			
Autres achats et charges extérieures	143 312,30		136 504,86
Impôts taxes et versements assimilés	14 831,73		14 605,83
Salaires et traitements	321 460,77		327 615,11
Charges sociales	103 035,34		108 837,62
Dotations aux amortissements et provisions		12 259,66	12 661,25
/Immobilisations : Dotation aux amortissements	7 147,34		7 296,46
/Immobilisations : Dotation aux provisions			
/Actif circulant : Dotation aux provisions			
Risques & charges : Dotation aux provisions	5 112,32		5 364,79
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	0,05		0,26
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		594 899,85	600 224,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Charges Financières			
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Charges nettes / cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		0	0
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			1 293,86
Sur opérations de capital			
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations aux amortissements exceptionnels			
Dotations aux provisions réglementées stocks			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	1 293,86
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES		594 899,85	601 518,79
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		0	0
TOTAL GENERAL		594 899,85	601 518,79
Charges contributions volontaires			

Compte de résultat
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31/12/2024
	Montant	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue	144 101,28		146 406,42
Sous-total A		144 101,28	146 406,42
Production Stockée			
Production Immobilisée			
Subvention d'exploitation	423 459,39		399 585,68
Reprise sur provisions transfert de charges			19 080,33
Collectes	92,00		
Cotisations	2 735,20		1 502,40
Autres produits	7 926,71		5 936,36
Sous-total B		434 213,30	426 104,77
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		578 314,58	572 511,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits Financiers			
De participation			
D'autres valeurs mobilières de placement et créances			
Autres intérêts et produits assimilés	5 489,39		4 589,13
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
Produits nets/cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		5 489,39	4 589,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			3 081,70
Sur opérations en capital			3 831,43
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	6 913,13
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	6 000,00		2 000,00
TOTAL DES PRODUITS		589 803,97	586 013,45
SOLDE DEBITEUR = PERTE		5 095,88	15 505,34
TOTAL GENERAL		594 899,85	601 518,79
Produits contributions volontaires			

Préambule : présentation de l'association

Objet social

L'association Espace Mosaïque s'appuie sur des pratiques démocratiques et la participation des habitants. Elle peut intervenir sur le territoire de la Communauté de Commune Aunis Atlantique et Aunis Sud.

L'association a les buts suivants :

- ✓ Favoriser la rencontre des individus et des familles, elle a un rôle pour le développement local de la vie sociale et de la vie associative. Elle favorise le regroupement des associations et mouvements divers afin de promouvoir une vie de communauté pour l'ensemble de la population du territoire. Elle coopère ou pilote la création et/ou la mise en œuvre de services ou d'activités d'ordre social, sanitaire, socioculturel, éducatif et culturel.
- ✓ Favoriser l'éducation populaire qui concerne l'éducation des enfants et des jeunes, l'éducation tout au long de la vie, le soutien à la fonction parentale, l'intergénérationnel et la coéducation, l'accompagnement des projets des jeunes, l'éducation à la citoyenneté et à la culture, la lutte contre les discriminations.
- ✓ S'inscrire dans des initiatives qui touchent l'économie sociale et solidaire : l'utilité sociale, l'insertion sociale et professionnelle des habitants, participer activement à l'accueil, l'information, l'orientation des personnes, mener des actions innovantes dans le domaine de l'économie sociale, mettre en œuvre des projets articulant une activité économique et une finalité sociale, solidaire, environnementale et intergénérationnelle.

Nature et périmètre des activités

Le champ d'intervention du Centre Social s'articule autour des secteurs suivants :

- ➡ Petite enfance
- ➡ Jeunesse
- ➡ Adultes Lien Social
- ➡ Adultes Insertions
- ➡ Animations Collective Famille
- ➡ Eco-Solidarité

Description des moyens mis en œuvre

Dans le cadre de son objet social, le Centre Social a mis en place des moyens pour atteindre ses objectifs :

- L'établissement d'un projet social agréé par la CAF sur la période 2023-2026 dont la finalité est formulée ainsi : **"Ensemble au plus près des habitants"**
- L'existence d'un règlement intérieur général à l'association ;
- L'implication des salariés : 9,66 ETP au 31/12/2025, dont 9,66 ETP en CDI
- La mise en place de moyens de recrutement : une commission employeur est chargée des entretiens annuels et des recrutements dans l'association ;
- La mise en place de plusieurs commissions :
 - ➡ Commission Famille
 - ➡ Commission accueil
 - ➡ Commission Communication
 - ➡ Commission Finance
 - ➡ Commission Emploi/Insertion
 - ➡ Commission Bien Vieillir
 - ➡ Commission Animation Jeunesse
- Le recours à des intervenants extérieurs.
- La sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social.
- Les échanges réguliers avec les partenaires institutionnels, financeurs des actions.

1 - Fait majeurs de l'exercice

Total du bilan : 396 525,80 €

Résultat de l'exercice : - 5 095,88 €

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Sur l'année 2025, nous avons redéfini les besoins sur le poste de l'entretien.
Nous avons à partir du 1er septembre passer le poste de 20h à 13h
hebdomadaire.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

L'exercice clos est marqué par la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025. Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective conformément aux dispositions du PCG.

L'application prospective du nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice clos ni sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent.

1.3 Evènements Post clôture

Aucun évènement n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes.

2 - Informations relatives au bien

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations - Mouvements principaux

Immobilisation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	8 864,96 €	0,00 €	0,00 €	8 864,96 €
Matériels d'activités	31 844,39 €	444,90 €	0,00 €	32 289,29 €
Agencement	32 991,39 €	0,00 €	0,00 €	32 991,39 €
Matériel de transport	72 202,82 €	0,00 €	0,00 €	72 202,82 €
Matériel informatique	23 354,75 €	0,00 €	485,98 €	22 868,77 €
Mobilier	35 215,19 €	3 887,71 €	0,00 €	39 102,90 €
Autres immobiliers	8 021,52 €	367,96 €	0,00 €	8 389,48 €
TOTAL :	212 495,02 €	4 700,57 €	485,98 €	216 709,61 €

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	8 864,96 €	0,00 €	0,00 €	8 864,96 €
Matériels d'activités	31 730,51 €	139,88 €	0,00 €	31 870,39 €
Agencement	19 535,87 €	1 538,00 €	0,00 €	21 073,87 €
Matériel de transport	54 443,88 €	3 667,80 €	0,00 €	58 111,68 €
Matériel informatique	22 767,85 €	229,83 €	435,98 €	22 561,70 €
Mobilier	32 133,27 €	1 381,54 €	0,00 €	33 514,81 €
Autres immobiliers	7 989,10 €	140,29 €	0,00 €	8 129,39 €
TOTAL :	177 465,44 €	7 097,34 €	435,98 €	184 126,80 €

2.1.1 Immobilisations financières

- Participations : Néant
- Fonds de solidarité Fédération des Centre Sociaux de la Charente Maritime : 67 956,03 €
- Cautions : Néant

2.1.3 Créances

Créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Produits à recevoir	72 415,96 €	72 415,96 €	0,00 €
Comptes clients	980,00 €	980,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement à recevoir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	73 395,96 €	73 395,96 €	0,00 €

Détail des produits et subventions à recevoir	
CNAF Laep	2 727,11 €
CNAF Animation globale	24 793,82 €
CNAF Animation coll. Famille	8 295,03 €
CNAF jeunesses + labellisation	3 721,63 €
CNAF CLAS	164,56 €
REGION - France SERVICE	20 000,00 €
URNACS	2 500,00 €
Autres (CAF 17 + divers)	10 213,81 €
TOTAL	72 415,96 €

Détail des comptes clients	
Region	980,00 €
TOTAL	980,00 €

2.1.4 Divers

Charges constatées d'avance :

SNCF - Formation

124,00 €

124,00 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

Réserves	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve Trésorerie	305 638,52 €	0,00 €	15 505,34 €	290 133,18 €
Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	305 638,52 €	0,00 €	15 505,34 €	290 133,18 €

Résultat de l'exercice 2025 : - 5 095,88 €

2.2.2 Subventions d'investissements

Subventions investissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Divers	30 788,00 €	0,00 €	0,00 €	30 788,00 €
Région	10 336,00 €	0,00 €	0,00 €	10 336,00 €
AG2R	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
MSA	691,12 €	0,00 €	0,00 €	691,12 €
CAF	44 705,60 €	0,00 €	0,00 €	44 705,60 €
Total	94 520,72 €	0,00 €	0,00 €	94 520,72 €

Reprise subvention Invest. de l'année	A l'ouverture	Reprise	A la clôture
	84 800,39 €	1 778,03 €	86 578,42 €

Montant subventions d'investissement au 31/12/2025

7 942,30 €

2.2.3 Provisions et fonds dédiés

Provisions :

La provisions retraite est calculée conformément à la convention ALISFA soit :
1/60ème de la rémunération annuelle brute chargée par année d'ancienneté avec
un maximum de 15 ans.

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Départ retraite	16 729,02 €	5 112,32 €	0,00 €	21 841,34 €
Pour risques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	16 729,02 €	5 112,32 €	0,00 €	21 841,34 €

Fonds Dédiés :

Le compte Fond dédié est à 0 € au 31/12/2025.

2.2.4 Dettes

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs	13 277,11 €	13 277,11 €	0,00 €
Sociales	58 690,90 €	58 690,90 €	0,00 €
Autres dettes	4 153,15 €	4 153,15 €	0,00 €
Produits constatés d'avance	5 583,70 €	5 583,70 €	0,00 €
Total	81 704,86 €	81 704,86 €	0,00 €

Détail dettes fournisseurs	
Alter Evo	1 923,50 €
Atelier sophie	296,36 €
Bowling	310,00 €
Brenier camille	240,00 €
Cidff	220,13 €
cdc	183,14 €
Divers	6,90 €
Dynamic	180,00 €
Salariés	452,49 €
Eymard	720,00 €
Florence Pineau	1 170,00 €
Impulsons	370,00 €
Jardins des Trans	150,00 €
Marchés aux aff	38,44 €
leclerc	433,80 €
Market	421,12 €
MBAYE Ablaye	100,00 €
Milligan	400,00 €
Mobilis action	405,38 €
RESE	227,53 €
Siel bleu	327,00 €
Trésorerie	717,32 €
Groupe Excel	3 550,00 €
CS C. FAURE	276,50 €
Studio 8	157,50 €
TOTAL	13 277,11 €

Sociales	
Urssaf	11 389,68 €
Malakoff	2 413,94 €
Prévoyance	1 536,54 €
Mutuelle	0,00 €
Taxe / salaires	6 821,84 €
Uniformation	4 719,75 €
Prélèvement à la source	487,15 €
Congés payés /Avance/Autres	31 322,00 €
TOTAL	58 690,90 €

Autres dettes	
CSE	3 509,33 €
CNAF CLSH	643,82 €
TOTAL	4 153,15 €

Produits constatés d'avance	
Région	2 000,00 €
Autofinancem.	3 583,70 €
TOTAL	5 583,70 €

